

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_250808_105

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°3 MENUISERIES BOIS EXTÉRIEURES DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_250121_004 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution à MG Bois Menuiserie SARL du lot n°3 menuiseries bois extérieures du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension sur la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°3 menuiseries bois extérieures du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension avec la SARL MG Bois Menuiseries, afin d'approuver le remplacement de la lasure par de la peinture sur les menuiseries bois extérieures,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 relatif au lot n°3 du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant, relatif à l'offre de base, s'élevant à mille-six-cents euros Hors Taxes (1 600 € HT) soit mille-neuf-cent-vingt euros Toutes Taxes Comprises (1 920 € TTC), introduit un écart de quatre virgule dix-huit pourcent (4,18%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à trente-neuf-mille-huit-cent-trente-neuf euros HT (39 839,00 HT) soit quarante-sept-mille-huit-cent-six euros quatre-vingts centimes TTC (47 806,80 € TTC), pour les prestations de l'offre de base et de la prestation supplémentaire éventuelle,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250808-lmc120580-AR-1-

Fait à Lodève, le huit aout deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 08/08/25
Date de publication : 14/08/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Lodévois Larzac
1 place Francis Moran 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SARL MG BOIS MENUISERIE
ZA De St Genieis – 400 Chemin Du Rieu – 34800 CANET
Tél. 04.67.96.01.88 - mg.bois@orange.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

2025TVX003 _ Aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension « Lot n° 3 Menuiseries bois extérieures »

■ Date de la notification du marché public : 19/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 30 303,00 € HT pour la solution de base
- Montant HT : 7 936,00 € HT pour les Prestations Supplémentaires Éventuelles

- Montant total HT : 38 239,00 €
- Montant total TTC : 45 886,80 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- Le remplacement de la lazure par de la peinture sur les menuiseries bois extérieures

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de + 1 600,00 € HT sur la solution de base de l'offre initiale.

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant (augmentation de l'offre de base) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **1 600,00 €**
- Montant TTC : **1 920,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 4,18 %

Nouveau montant du marché public (offre de base + PSE) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **39 839,00 €**
- Montant TTC : **47 806,80 €**

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)